



Pour les femmes retraitées, encore plus d'inégalités

La gestion des carrières des femmes tout au long de leur vie en activité amplifie les inégalités entre Hommes et Femmes à la retraite.

Alors que l'écart de salaires entre hommes et femmes est de 27 %, les pensions de droit direct des femmes sont inférieures de 39% à celles des hommes. Au final, droits directs et dérivés (dispositifs familiaux et pension de réversion) confondus, les femmes perçoivent une pension inférieure de 26 %.

L'augmentation de l'activité des femmes sur le marché du travail a contribué de façon croissante au financement des régimes de retraite. Mais si les droits familiaux et conjugaux ont permis de réduire l'écart entre hommes et femmes, les réformes intervenues depuis 1993 ont davantage pénalisé les femmes aux carrières plus courtes, aux temps partiels plus nombreux (30 % des femmes contre 8 % des hommes) notamment du fait :

- de l'allongement de la durée d'assurance et de l'augmentation du nombre de trimestres de cotisations pour bénéficier d'une retraite à taux plein,
- du passage des 10 aux 25 meilleures années dans le régime général,
- de l'instauration du mécanisme de la décote pour les carrières incomplètes (10 % par annuité manquante en 1993, ramené à 5 % en 2003) qui contraint de nombreuses femmes à attendre l'âge qui annule la décote (67 ans aujourd'hui) pour liquider leurs pensions.

Certaines mesures destinées à adoucir un peu la dureté de ces réformes, comme les dispositifs de départ anticipé pour carrière longue, ont bénéficié davantage aux hommes, tandis que certaines mesures plus favorables aux femmes, comme la meilleure prise en compte du temps partiel (2014) sont cosmétiques. Dans la Fonction publique, les droits familiaux ont été radicalement remis en cause avec la suppression de la bonification d'un an/enfant (« remplacée » par une durée de 6 mois pour la seule durée d'assurance) pour les enfants nés après 2004.

La remise en cause de la pension de réversion serait catastrophique pour tous et notamment les femmes. Fin 2017, on dénombrait 4,4 millions de bénéficiaires de pensions de réversion, dont 89 % sont des femmes. Pour 1,1million d'entre elles, c'est leur unique revenu. Vouloir supprimer la pension de réversion, c'est encourager le recours à l'assurance privée « type veuvage », le minimum vieillesse étant « censé » protéger les plus modestes.

Aujourd'hui les dispositifs familiaux sont indispensables pour réduire les inégalités de pension entre les femmes et les hommes.

Pour ne pas pérenniser l'assignation sociale des femmes aux tâches familiales et parentales, il est nécessaire :

- de remettre en cause les stéréotypes sur les rôles sexués, rechercher l'égalité dans le partage des tâches parentales et domestiques,
- de lutter effectivement contre les discriminations professionnelles,
- d'assurer véritablement l'égalité salariale,
- de développer des politiques publiques de mode d'accueil dès la petite enfance,
- de modifier le congé parental pour qu'il soit partagé de manière égale entre les deux parents et mieux rémunéré.

Si le taux d'activité des femmes rejoignait celui des hommes (il est actuellement plus bas de dix points), le financement des caisses de retraite en serait grandement amélioré, tout comme le droit direct à pension des femmes.

La retraite est un enjeu de société

Considérer la question des retraites à partir de la situation des femmes permet de réfléchir au projet de société souhaité dans sa globalité, et de mettre en avant de nouvelles revendications de progrès pour toutes et tous.

Les mobilisations autour du 8 mars 2019 concernent également les personnes retraitées.